



*caisse de retraites du personnel de la ratp*



En cours

# Demande de pension de retraite de réforme

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP  
201 rue Carnot  
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

[www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr)

## DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE DE REFORME

### Informations pratiques

Vous relevez du régime spécial de retraite de la RATP : vous êtes agents RATP ou vous êtes un ancien agent RATP. Avec cette demande vous pouvez obtenir votre retraite de réforme auprès de la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP, ainsi que la majoration pour enfants.

#### ATTENTION :

Pour permettre à la commission médicale d'étudier votre situation, il est important de compléter votre demande par la constitution d'un dossier médical le plus complet possible. Ces pièces médicales devront être mises sous enveloppe fermée afin de garantir le respect des exigences de la CNIL en ce qui concerne les données personnelles.

Exemple de pièces pouvant composer le dossier médical :

- Tout document du médecin du travail ;
- Tout document de votre médecin traitant, (ou autre : hôpital, etc) ;
- Tout résultat d'analyse médicale (radio, prise de sang, etc) ;
- Etc

La commission médicale pourra vous demander toute pièce complémentaire en cas de besoin.

**Adressez-nous votre demande complétée, datée, signée et accompagnée des justificatifs demandés.**

***NB : Ne mettre dans cette enveloppe que des copies. Conserver les originaux.***

Si vous avez trois enfants et remplissez les conditions nécessaires pour bénéficier de la majoration pour enfants, vous devrez compléter les sections correspondantes à ce droit dans ce document. Veuillez également joindre toutes les pièces justificatives demandées pour faire droit à votre demande.

Si les conditions d'attribution de la majoration pour enfants, fixées à l'article 25 du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008 ne sont pas remplies, nous vous invitons à déposer une nouvelle demande via le formulaire « Demande de majoration pour enfants » disponible sur notre site (Mes formulaires), dès lors que ces dernières le seront.

**Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.**

*Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies par cette demande font l'objet de traitements. Le responsable du traitement est la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les finalités poursuivies par ces traitements sont le calcul et la liquidation de votre pension de retraite du régime spécial du personnel de la RATP. Les données à caractères personnel de ce traitement sont conservées pendant la durée du versement de la pension de retraite à compter de la collecte. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. A cet effet, vous pouvez prendre contact directement avec la Caisse de retraites du personnel de la RATP.*





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des risques encourus en cas de fausse déclaration.

Je m'engage :

- À faciliter toute enquête pour les vérifier.
- À signaler immédiatement tout changement de situation, y compris les changements d'adresse, qui peuvent être réalisés en ligne dans votre espace personnel.

Fait à : .....

Signature :

Le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.



Si vous vous êtes trompé, signalez-le-nous : nous corrigerons les données concernées. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous ne serez pas sanctionné : vous devez seulement rembourser les sommes perçues en trop.

## Justificatifs (photocopies) à fournir

<b>Dans tous les cas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre carte d'identité, ou passeport et une copie intégrale d'acte de naissance.</li> <li>- <b>Un relevé d'identité bancaire (RIB)</b> ou de caisse d'épargne (RICE).</li> <li>- Votre avis d'imposition N-2</li> <li>- Attestation de l'employeur sur les 90j d'arrêt de travail consécutif</li> <li>- Attestation d'inaptitude rendu par le médecin du travail</li> <li>- Votre dossier médical sous enveloppe séparée fermée</li> </ul>
<b>Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie intégrale d'acte de naissance par enfant</li> </ul>
<b>S'il y a lieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jugement de divorce intégral</li> <li>- Notification de pension d'invalidité ou récépissé de dépôt de demande de pension d'invalidité</li> </ul>

Pour bénéficier de la majoration pour enfants, nous vous remercions de bien vouloir fournir en plus, en fonction de la situation de vos enfants, les pièces justificatives suivantes :

<b>Enfant dont la filiation est établie</b>	<b>Justificatifs pour la condition de mariage</b>	<b>Justificatifs pour les enfants donnant droit à majoration</b>
Enfant de l'affilié	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acte de naissance avec mentions marginales</li> <li>• Jugement d'adoption</li> </ul>
Enfant du conjoint de l'affilié	Extrait d'acte de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acte de naissance avec mentions marginales</li> <li>• Jugement d'adoption</li> </ul>
Enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale	Néant	Jugement intégral relatif à la délégation de l'autorité parentale
Enfant placé sous tutelle	Néant	Jugement intégral relatif à la tutelle

Enfant recueilli	Justificatifs pour la condition de mariage	Justificatifs pour les enfants donnant droit à majoration
<b>Au foyer du titulaire de la pension</b>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation des prestations familiales</li> <li style="text-align: center;">Ou</li> <li>• Supplément familial de traitement</li> <li style="text-align: center;">Ou</li> <li>• Avis d'imposition</li> </ul>
<b>Au foyer du conjoint du titulaire de la pension</b>	Extrait d'acte de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation des prestations familiales</li> <li style="text-align: center;">Ou</li> <li>• Attestations supplément familial de traitement</li> <li style="text-align: center;">Ou</li> <li>• Avis d'imposition</li> </ul>

Nous vous remercions de nous faire part de toute modification de votre situation, même temporaire.

Tout changement d'adresse devra être signalé, soit par courrier par lettre datée et signée, soit directement en ligne dans votre espace personnel : [www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr)

Tout élément porté à la connaissance de la caisse indiquant un changement de situation donnera lieu à suspension de la pension jusqu'à régularisation de la part de l'assuré.